

NOUVELLE AIRE



↳ Un SCoT pour la mer

Comme il s'était engagé à le faire dès l'approbation de son « Volet Terrestre », le Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée lance aujourd'hui un chapitre individualisé du SCoT valant **Schéma de Mise en Valeur de la Mer**. Cette démarche plus simplement dénommée « **Volet Maritime** » va permettre d'élaborer un document spécifique aux espaces littoraux et maritimes.

Concrètement, il va s'agir d'établir un diagnostic sur l'état de l'environnement, sur les conditions d'utilisation de l'espace marin et littoral et sur les perspectives de leur évolution, puis de **définir des orientations tant en matière d'aménagement que de protection et de mise en valeur de cet espace.**

Comme le SCoT, dont il fait partie intégrante, il produira des effets juridiques notamment à l'égard des POS/PLU mais aussi à l'égard de tous les actes de décisions en matière d'aménagement, de gestion et d'usages du domaine public maritime (concessions, Autorisations d'Occupation Temporaire, etc...).

Quel est l'intérêt de cette démarche ?

C'est avant tout :

- l'occasion d'harmoniser et de mettre en cohérence les différentes politiques publiques liées à la mer;
- un moyen de **mieux connaître les usages du littoral, terrestre et marin**, d'identifier les intérêts en présence et de les concilier.

- l'occasion de mettre en place **une stratégie de gestion des espaces terrestres et marins du littoral sur la base d'une vision globale et commune entre les acteurs publics concernés et en concertation avec les acteurs privés.**

- une appréhension globale des problèmes d'environnement, de leur interaction et le moyen de mettre en place des protections adaptées.

Un pré-diagnostic...

Les travaux préparatoires sont déjà en cours avec la rédaction d'un « **Livre Bleu** » dont l'ambition est d'identifier les attentes et les préoccupations des acteurs consultés et à partir des premiers éléments de diagnostic, d'établir la feuille de route du document final qui sera élaboré sur le plan formel de la même manière que le SCoT Terrestre, en concertation avec les habitants.

↳ Editorial



En approuvant à l'unanimité leur Schéma de Cohérence Territoriale, les élus du Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée se sont dotés d'une véritable feuille de route guidant le développement et la préservation d'un territoire de 125 000 hectares et 560 000 habitants.

Pour jouer pleinement son rôle, le SCoT est entré aujourd'hui dans sa phase de « mise en œuvre » avec comme objectif la meilleure application possible de ses orientations.

Cette ambition passe bien sûr par un travail pédagogique de partage du document avec tous les acteurs concernés mais également de mise en place d'outils de suivi et de définition d'actions concrètes.

Je vous laisse découvrir dans le huitième numéro de « Nouvelle Aire » cette nouvelle étape sur la route de notre SCoT.

Robert Bénéventi

Maire d'Ollioules
Vice Président
de Toulon Provence Méditerranée
Président du SCoT
Provence Méditerranée



↳ SCoT Provence Méditerranée

Le SCoT en marche !



Si vous souhaitez recevoir les prochains numéros de la lettre du SCoT Provence Méditerranée, merci de bien vouloir nous transmettre vos coordonnées soit par courrier sur papier libre soit par e-mail. (cf. adresses ci-dessous)



- Nouvelle Aire n°1** A quoi sert un SCoT? Qui l'élabore?
- Nouvelle Aire n°2** Les premiers éléments du diagnostic.
- Nouvelle Aire n°3** Zoom sur les 4 diagnostics de secteur
- Nouvelle Aire n°4** L'ambition du SCoT.
- Nouvelle Aire n°5** Numéro spécial: Bilan 2003-2008
- Nouvelle Aire n°6** Le SCoT: fin du premier acte
- Nouvelle Aire n°7** Le SCoT: place à l'enquête publique

↳ Contacts

Syndicat Mixte SCoT Provence Méditerranée

B.P.537 - 83041 Toulon Cedex - Téléphone : 04 94 05 35 21 - Télécopie : 04 94 05 35 35 - E-mail : contact@scot-pm.com
Directeur de la publication : M. Robert Bénéventi - Conception / réalisation : Stratis - Oolaboobaloo - TPM - Crédits photos : TPM, Ville de Cuers, Ville d'Ollioules, D.R. - Impression : Navarro - Tirage : 5.000 exemplaires



Un SCoT approuvé et mis en œuvre

LE SCHEMA
DE COHERENCE TERRITORIALE
APPROUVE

Le SCoT Provence Méditerranée a été approuvé le 16 octobre 2009. Après sa transmission au Préfet, il est devenu exécutoire le 24 décembre 2009. Il appartient désormais à l'ensemble des acteurs de notre territoire d'en assurer la mise en œuvre.

Approfondir les orientations du SCoT :

Le SCoT Provence Méditerranée a comme objectif majeur de répondre aux besoins de développement de l'aire toulonnaise en divisant la consommation de l'espace par 3,5.

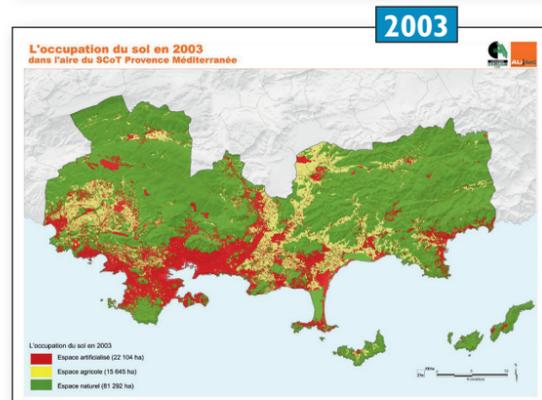
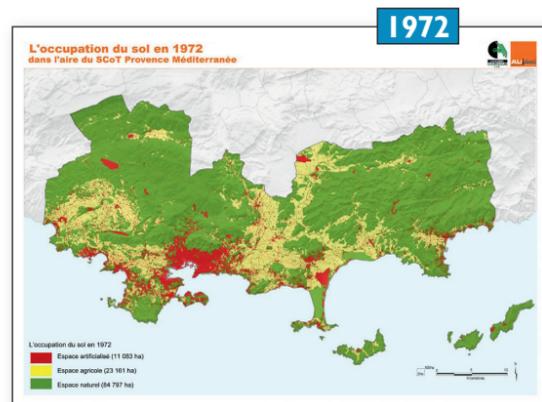
D'ici 2020, cela se traduira par une consommation annuelle moyenne potentielle de 104 hectares alors que la tendance 1972-2003 était de 355 hectares par an. Pour cela, 57 sites d'extension prioritaires représentant 1 042 hectares, ont été identifiés et localisés, dont 36 sites à vocation d'habitat (581 hectares).

Le SCoT Provence Méditerranée préfigure ainsi les exigences de la Loi Grenelle II (du 12 juillet 2010) en termes d'économie d'espace, d'articulation urbanisme - transports collectifs, de performances énergétiques et de projets d'aménagements innovants.

Il définit trois familles d'ambiances urbaines (périurbaine, villageoise et citadine) pour encourager une offre renouvelée d'habitat et de formes urbaines diversifiées.

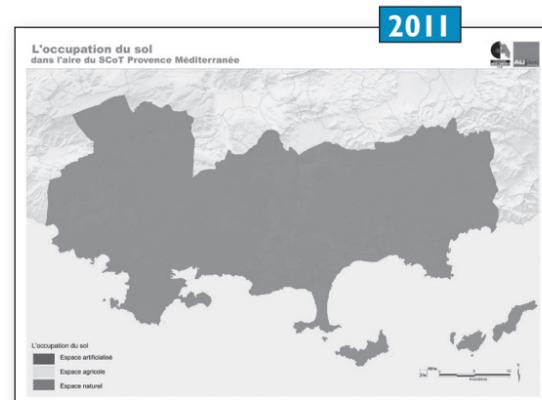
Pour appuyer les collectivités de l'aire toulonnaise dans la mise en œuvre de ces orientations, l'Agence d'Urbanisme de l'Aire Toulonnaise a produit un premier guide pédagogique riche d'exemples de formes urbaines méditerranéennes et d'écoquartiers plus lointains démontrant que l'on peut concilier qualité de vie et intensité bâtie.

Pour télécharger le guide : www.audat.org



Mettre à jour les connaissances sur le territoire :

L'étude d'évaluation de la consommation d'espace entre 1972 et 2003 va être mise à jour à partir de la fin de l'année permettant ainsi d'observer les évolutions entre 2003 et 2011. Pourra être connue précisément, la structure de l'occupation du sol : espace naturel, espace bâti (habitat, emploi...), espace agricole (riche ou type d'exploitation) ... et pourront être analysés les changements d'affectation. Un point de suivi supplémentaire sera proposé en 2014.



Tenir un tableau de bord :

Un tableau de suivi de la mise en œuvre des orientations du SCoT sera publié annuellement au mois d'octobre, il se basera sur les résultats de 3 indicateurs chiffrés :

- Croissance démographique
- Production et répartition de l'offre de logements
- Développement urbain dans les sites d'extension prioritaire

Par ailleurs, les travaux d'observation menés par l'Agence d'Urbanisme permettront de suivre les évolutions socio-démographiques et économiques de l'aire toulonnaise.

Mettre en place un suivi environnemental :

Dans le cadre de la mise en œuvre du SCoT, l'outil « observatoire photographique des paysages » a été choisi comme indicateur de suivi des évolutions paysagères et de mesure des incidences du projet de SCoT.

Le principe de cet observatoire est de créer sur l'ensemble du territoire un « itinéraire photographique » composé d'une centaine de points de vue qui doivent être « re-photographiés » à intervalles réguliers de manière à illustrer les mécanismes d'évolution paysagère et constituer un outil d'aide à la bonne mise en œuvre du SCoT.

Observatoire photographique des paysages de l'Hérault



Frontignan (34) - Lido des Aresquiers - © Raymond Depardon - 1992



Frontignan (34) - Lido des Aresquiers - © Frédéric Hébraud (CAUE 34) - 2002

Un SCoT à 32 communes

Le SCoT doit s'adapter à son « nouveau » territoire étendu depuis le 8 Septembre 2010 à la commune de Cuers. Un diagnostic global est en cours pour prolonger sur le territoire communal les différentes études et analyses qui ont alimenté le rapport de présentation du SCoT : analyse du mode de développement de la commune par une analyse de l'évolution de l'occupation du sol entre 1972 et 2003, analyse des zones NB et de leur mode d'évolution, analyse des continuités écologiques, des évolutions démographiques, de la production de logements, des déplacements, des évolutions économiques et de l'emploi.

En outre, depuis l'approbation du SCoT, une Communauté de Communes dénommée Méditerranée Porte des Maures a été créée et la Commune de Bandol a intégré la Communauté de Communes Sud Sainte Baume.

